



Réf: NCP-GB9-014-MLS-availability /transfers

Rome, le 9 novembre 2021

NOTIFICATION

Rapport sur le matériel disponible et sur les transferts dans le Système multilatéral – Invitation à communiquer des informations

Chère Madame/ Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à la [Résolution 2/2019](#) sur la mise en œuvre et le fonctionnement du Système multilatéral, par laquelle l'Organe directeur « a demandé au Secrétaire de mettre à jour le rapport sur la disponibilité de matériel au sein du Système multilatéral et le rapport sur le transfert des matériels pour la neuvième session de l'Organe directeur ». L'Organe directeur a également « demandé au Secrétaire d'étudier les raisons pour lesquelles un si grand nombre de pays n'ont pas incorporé de matériel dans le Système multilatéral et a invité les Parties contractantes à faire part des difficultés qu'elles pourraient avoir rencontrées, ou de leurs besoins en matière de renforcement des capacités en vue de l'incorporation de matériel dans le Système multilatéral ou de la mise en commun de germoplasme avec d'autres Parties contractantes.»

Le rapport contenant les informations requises par l'Organe directeur sera établi en janvier 2022. L'objet de cette notification est donc :

- (1) d'inviter les Parties contractantes et les parties prenantes concernées à partager des informations actualisées sur le germoplasme qu'elles possèdent et qui sont disponibles dans le Système multilatéral ;
- (2) d'inviter les Parties contractantes et les parties prenantes concernées à partager des informations actualisées sur les transferts de germoplasme qu'elles ont effectués dans le cadre du Système multilatéral ; et
- (3) d'inviter les Parties contractantes à partager des informations sur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer ou les besoins en matière de renforcement des capacités pour l'incorporation de matériel ou pour le partage de germoplasme dans le Système multilatéral.

Dans ce contexte, il est rappelé aux Parties contractantes et aux parties intéressées les outils numériques qu'elles peuvent utiliser pour faciliter les processus de mise à disposition de matériel dans le cadre du Système multilatéral (<https://ssl.fao.org/glis/>) et informer l'Organe directeur des transferts de matériel génétique dans le Système multilatéral (<https://mls.planttreaty.org/itt/>). Le Secrétariat se fera un plaisir de fournir tout soutien nécessaire et demandé via le service d'assistance dédié à l'adresse SMTA-Support@fao.org et PGRFA-Treaty@fao.org.

Pour faciliter la préparation en temps voulu de ces rapports demandés par l'Organe directeur, j'apprécierais de recevoir ces informations avant le **31 décembre 2021** à l'adresse PGRFA-Treaty@fao.org. J'apprécierais également que les points focaux nationaux puissent diffuser largement cette notification, encourageant tous les fournisseurs à partager les informations pertinentes, afin que le rapport de la neuvième session de l'Organe directeur bénéficie des informations les plus récentes, précises et complètes.

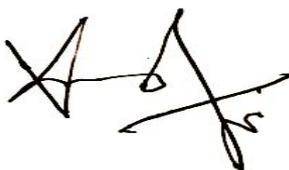
.../...



Pour toute requête ou demande d'informations complémentaires, veuillez contacter le Secréariat du Traité international à l'adresse :

Kent Nnadozie
Secrétaire
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
00153 Rome, Italie
PGRFA-Treaty@fao.org

Veuillez accepter, Madame/Monsieur, l'assurance de ma plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Kent Nnadozie', written in a cursive style.

Kent Nnadozie
Secrétaire
Traité international sur les ressources phytogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture